AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1029
FR0000052870-FS0456

15 juillet 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NORBERT DENTRESSANGLE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juillet 2015, le fonds Elliott International, L.P. (c/o Maples & Calder, P.O. Box 30, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I.), a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 6 juillet 2015, le seuil de 5% du capital de la société NORBERT DENTRESSANGLE et détenir 492 594 actions NORBERT DENTRESSANGLE représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,98% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions NORBERT DENTRESSANGLE sur le marché.

La société Elliott Capital Advisors, L.P. agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion[2], n'a franchi aucun seuil et détenait pour le compte desdits fonds, au 6 juillet 2015, 746 356 actions NORBERT DENTRESSANGLE représentant autant de droits de vote[3], soit 7,59% du capital et 7,55% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Elliott International, L.P.	492 594	5,01	492 594	4,98
Elliott Associates, L.P.	253 762	2,58	253 762	2,57
Total	**746 356**	**7,59**	**746 356**	**7,55**

[1] Sur la base d'un capital composé de 9 836 241 actions représentant 9 885 798 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] A savoir Elliott International, L.P. et Elliott Associates, L.P.
[3] Cf. notamment D&I 215C1001 du 8 juillet 2015.